

## **Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 06 février 2024 de l'INSPE de l'académie de Poitiers**

Affaire suivie par Angélique BENOIT  
Relevé de décisions CI 2024-02-06  
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

*Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 30 janvier 2024, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 06 février 2024.*

### **A) Membres siégeant au Conseil :**

#### Étaient présents

#### **Membres élus :**

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Poste non pourvu, Professeur d'université,
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 Master MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré
- M. François RIBAUT, Étudiant M2 Master MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant PEES mi-temps 2<sup>nd</sup> degré

#### **Membres représentants de l'université de Poitiers :**

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts

#### **Personnalités extérieures :**

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie– Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite en psychologie du développement, Président du Conseil d'Institut
- M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DE AFC  
Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable formations MEEF, LRU
- À désigner par le CI
- À désigner par le CI

#### Étaient représentés :

- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site du Campus de Niort
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers

- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Daniel LARDEAU PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Master MEEF3 mention Encadrement Éducatif
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- Mme Emmanuelle AURAS, Vice-Présidente "personnalisation des parcours de formation", LRU
- M. Gilles RADENAC, MCF Laboratoire LIENSs - LRU

**B) Membres invités :**

Étaient présents

- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Frédérique VRAY, Responsable des services administratifs, INSPÉ académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants présents : 15

Nombre de procurations : 9

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
<p>Approbation des procès-verbaux du 12 décembre 2023 et du CI exceptionnel du 8 janvier 2024</p>		<p>À l'unanimité</p>
<p>Points d'information par le directeur de l'INSPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 journées académiques cette année</li> <li>- les conseils de perfectionnement tenus en novembre 2023</li> <li>- réforme annoncée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024</li> </ul>	<p>Temps importants de travail et d'échanges, pour la vie de l'INSPE</p> <p>Point à l'ordre du jour développé plus loin.</p> <p>En attente du cadrage national. Un groupe de travail associé à la CFVU de l'UP va être organisé avec les 5 composantes concernées : FSS, L &amp; L, SFA, SHA et l'INSPE. L'UP orchestrera le processus de réflexion et de construction.</p>	<p>Non concerné</p>

<p>- Mon Master</p>	<p>Comme évoqué par la Présidence de l'UP lors des différentes réunions et instances : un "patch" préparation concours va être élaboré pour la rentrée 2024 afin de permettre aux étudiants de préparer le concours et se présenter en mars 2025.</p> <p>Une réflexion plus profonde va être ensuite menée pour définir les dispositifs à mettre en place à l'UP et à la LRU afin de préparer le concours dans un continuum de 5 ans de formation. Des questions structurantes pour le Master MEEF se poseront.</p> <p>Les dates et le processus Mon Master sont rappelés. Points de vigilance à rappeler aux étudiants : (i) la lettre de motivation est obligatoire, sans cela la candidature ne sera pas étudiée ; (ii) veiller, pour l'UP, à demander les 3 sites 16, 79 et 86 et non seulement le 86 pour multiplier les chances d'être sélectionnés. Pas de vœux ordonnés sur la plateforme mais un questionnaire sera remis au candidat pour que ce dernier fasse un classement. Des commissions de recrutement seront organisées pour classer les candidatures.</p> <p>Une phase complémentaire sera ouverte fin juin mais les étudiants qui n'auraient pas été retenus à la première phase ne pourront pas se candidater pour le même Master.</p> <p>Les transferts de site après la rentrée, restent exceptionnels et sont conditionnés par les capacités d'accueil. Les demandes restent somme toute rares.</p>	<p>Non concerné</p>
<p>- DU CAPEFE</p>	<p>Processus en cours.</p> <p>D'après l'arrêté du 4 février 2020 relatif au CAPEFE, ce certificat ne peut être opéré et délivré que par les INSPÉ. Les autres composantes peuvent y être associées. Par ailleurs, cette formation</p>	<p>Non concerné</p>

	<p>ne relève pas seulement du FLE mais englobe un programme plus large, avec la langue anglaise comme principale et une approche culturelle. Le CAPEFE est destiné aux étudiants de Master MEEF, ainsi qu'aux autres Masters et aux enseignants en activité. L'équipe de formateurs intervenant dans le DU CAPEFE sera composée d'enseignants de l'INSPE, d'enseignants issus d'autres composantes (L&amp;L notamment) ainsi que de structures externes.</p>	
<p>Désignation de deux personnalités extérieures pour siéger au Conseil d'institut</p>	<p>Un appel à candidature a été lancé via les membres du CI. Deux enseignantes ont présenté leurs candidatures : Laetitia Bregeon et Nathalie Rimbault-Raitière. Les deux candidatures sont retenues à l'unanimité. Elles rejoindront le prochain CI.</p>	<p>Vote à l'unanimité</p>
<p>Exposé du budget de projet 2022-2023 de l'INSPE : éléments d'analyse</p>	<p>Le budget de projet INSPE est présenté très précisément à travers ses grandes masses. Ce degré de description va permettre de conduire dorénavant une politique de pilotage transparente et basée sur des éléments stables. Les coûts des formations sont présentés avec les éléments de l'UP et ceux du Rectorat. Les éléments de LRU seront ajoutés prochainement.</p> <p>Différents tableaux de bord sont ensuite présentés, comme le % de temps maquette assuré par des praticiens, dans les mentions MEEF1 et MEEF2, ou encore le montant et la répartition des frais de déplacements, poste de dépense important et décisif. Finalement, il est indiqué que la formation revient à environ 10 000 euros par étudiant (sous réserve de consolidation).</p> <p>Rappel qu'une baisse de 750 heures doit être opérée. Dans le cas contraire,</p>	<p>Non concerné</p>

	l'INSPE sera amputé de 140 000 euros sur le budget à venir 2025 et ne pourrait plus fonctionner, y compris pour opérer le remboursement des frais de déplacement.	
Exposé du bilan des conseils de perfectionnement : pistes d'amélioration des formations et de leurs mises en œuvre	Seul le conseil de perfectionnement du MEEF4 ne s'est pas encore tenu. Pour chaque mention un bilan précis et détaillé est présenté. Pour chaque ensemble de questions soulevées, les actions entreprises et pistes à suivre sont présentées. Le COSP pourrait être saisi pour travailler à une harmonisation des modalités d'évaluation.	Non concerné
<p>Questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique des remboursements des indemnités kilométriques exceptionnelles pour les PEES mi-temps.</li> <li>- Demande de la possibilité de tenir le CI en mode hybride pour permettre aux collègues des sites distants de pouvoir participer.</li> </ul>	<p>Proposition de rédiger une note à ce sujet par les étudiants stagiaires pour annexer au PV qui sera remontée au Rectorat. L'idée d'une procédure qui permettrait d'éclairer les démarches à effectuer et la progression dans le circuit des dossiers est avancée.</p> <p>Rien n'interdit de tenir une instance à distance. Une réunion tout en distancielle n'est pas souhaitable. Il s'agit de mettre à l'étude les conditions de tenue de certaines séances avec quelques membres à distance. Une mise à l'étude d'un vote électronique généralisé pourra être engagée (membres présents et distants).</p>	<p>Non concerné</p> <p>Non concerné</p>